



Éditorial
Épreuves du quotidien
Congrès 2026-2027
Pass éducation
Contractuels sous tension
CAPA RDV de carrière
Élections : mode d'emploi



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES : PARCOURS D'OBSTACLES

Comme tous les quatre ans, depuis 2014, les agents titulaires et contractuels de l'Éducation nationale sont appelés aux urnes afin d'élire leurs représentants dans les nombreuses instances au sein desquelles les organisations syndicales sont écoutées, et même parfois entendues.

Citons en vrac, et sans prétention d'exhaustivité : les CSA (comités sociaux d'administration) ministériel et académique, les CAPN, CAPA, et CAPD (commissions paritaires nationales, académiques, et départementales), les F3SCT (formations spécialisées santé, sécurité et conditions de travail), le CSE (conseil supérieur de l'Éducation), les CCP (commissions consultatives paritaires), les CAEN (conseil académique de l'Éducation nationale)...

Ce sont vos représentants à toutes ces instances de consultation que vous élirez du 3 au 10 décembre 2026, par voie électronique. Selon votre situation, vous aurez à participer à deux, trois, ou quatre scrutins, certains sur sigle, d'autres sur bulletins nominatifs comptant jusqu'à 38 noms et respectant la proportion hommes-femmes du corps électoral concerné.

Comme ces règles byzantines ne nuisaient apparemment pas suffisamment à la clarté du scrutin, des esprits baroques ont trouvé judicieux, après avoir tout dématérialisé, d'exiger des candidatures manuscrites qui imposent aux syndicats et aux services rectoraux et ministériels la manipulation de monceaux de papier pour vérification et validation des candidats.

Enfin, pour couronner le tout, et officiellement pour sécuriser le scrutin, les modalités de vote sont une nouvelle fois d'une complexité qui risque d'en décourager plus d'un – en particulier les agents qui ne disposent pas d'un poste de travail avec ordinateur. Rappelons pour mémoire qu'en 2022, si les personnels de direction ont vu leur taux de participation frôler les 75 % dans notre académie, les professeurs du second degré n'ont pas atteint les 40 %... Ou comment minorer le poids électoral des catégories pourtant les plus nombreuses.

Afin de vous simplifier les choses, le SNALC est là pour répondre à toutes vos interrogations. **Vous trouverez en page 4 une synthèse illustrée des différentes étapes menant au vote.** Nous vous invitons à ouvrir **dès le 5 octobre** votre portail électeur, ce qui vous laissera du temps en cas de difficultés (typiquement : courriel professionnel non reconnu).

Nous vous invitons aussi à conserver ce journal jusqu'au moment du vote et à compléter votre MÉMO ÉLECTEUR ci-contre.

Loïc VATIN, Président académique

Élections professionnelles du 3 au 10 décembre 2026

MÉMO ÉLECTEUR

Pour accéder à l'espace électeur :

IDENTIFIANT

adresse pro :

MOT DE PASSE électeur

créé en activant l'espace électeur :

Pour voter depuis l'espace électeur :

CODE DE VOTE

récupéré sur l'ENSAP :

snalc

Assistance
SNALC élections
<https://t.ly/PFcbR>

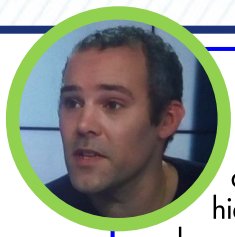


Directeur de publication
Franck MOULS

6, rue de Beaune
45340 BORDEAUX EN GÂTINAIS

Imprimeur

Veoprint
4, rue de Courcelles
75008 PARIS



ÉPREUVES DU QUOTIDIEN

Au SNALC, nous défendons les professeurs dont le quotidien est d'être en classe – face à des élèves parfois violents – subordonnés à une hiérarchie qui s'annonce bienveillante, mais dont certains membres, dans des cas isolés mais trop marquants, peuvent parfois, sous l'effet du pouvoir, adopter des comportements malveillants, voire de harcèlement.

Le SNALC dénonce les tentatives de déstabilisation que subissent nos collègues quand ils sont des professeurs différents. Si vous êtes une once trop traditionnel dans votre enseignement, vous devenez une cible. L'inspecteur qui vous tressait des lauriers en 2021, revient vous voir en service commandé pour établir que vous êtes en 2026 le pire des professeurs. Ainsi, il n'est pas rare qu'une visite se transforme en réquisitoire contre votre pédagogie : vous ne différenciez pas assez dans une classe à 35, voire vous avez le malheur de suivre les recommandations d'un précédent inspecteur...

Pire : en cas d'incident, vous croyez de bonne foi au soutien de votre hiérarchie : lourde erreur ! Vous passez pour un enseignant dans le besoin. Il arrive alors que ce soit le professeur qui se retrouve mis en cause, considéré comme responsable d'une situation dont il est victime.

En cas de désaccord de fond, nous avons eu connaissance de rapports sur la manière de servir, tout à fait fantaisistes, écrits contre des collègues, perplexes sur l'aide réellement apportée par l'administration. Convoquer et laisser planer le doute peut constituer une autre forme de déstabilisation : cela débouchera-t-il sur une procédure disciplinaire ? Ainsi des collègues sont-ils convoqués au rectorat pour rendre des comptes. Souvent parce que le ton est monté, ou parce qu'ils ont contesté, textes à l'appui, les procédés employés à leur rencontre.

Dans des cas de plus en plus fréquents, on nie l'expertise professionnelle des professeurs, on remet en cause la valeur de leur parole, on méprise la pertinence d'arguments de bon sens.

Le SNALC soutiendra toujours ses membres quand ils sont injustement mis en cause. Face aux injonctions, aux violences et aux difficultés du métier, face aux attaques, le SNALC vous conseillera et vous accompagnera. Ne restez pas seuls, ne vous laissez pas faire : contactez-nous !

Arnaud FABRE, Professeur de lettres classiques



DES CONGRÈS POUR ÊTRE PLUS FORT

À vos agendas... Voici les congrès planifiés par le SNALC-Créteil pour l'année scolaire 2026-2027.

Vous recevrez une invitation dans votre boîte professionnelle deux mois avant la date de l'événement. Il est toutefois possible de vous préinscrire en écrivant à : snalc.secretariat.estelle@gmail.com.

Estelle MEUNIER, Secrétaire académique

27/08/26	CONTRACTUELS : métier, carrière, dossiers individuels	Rosny-sous-Bois
15/10/26	ÉCRITURE CRÉATIVE : Exercices variés pour découvrir les bienfaits de l'écriture créative	Joinville-le-Pont
15/10/26	AESH : carrière, réformes en cours	PARIS
04/02/27	L'IA : Promesses et dangers de l'IA dans notre métier.	PARIS
25/03/27	CONGRÈS ACADÉMIQUE D'ÉLECTION du Bureau de Créteil	YERRES
Avril 2027	LANGUES ANCIENNES : à destination des professeurs de lettres, langues et histoire.	PARIS

LE SNALC-CRÉTEIL

<https://snalc-creteil.fr/>

Président

Loïc VATIN

☎ 07 82 95 41 42

✉ creteil@snalc.fr

Vice-Président

Franck MOULS (**AESH/AED**)

☎ 06 42 23 12 63

Trésorière

Damienne VATIN

4 rue de Trévis

75009 Paris

Gestion académique

Olivier DURAND (**Certifiés**)

☎ 09 63 65 71 95

✉ snalcdurand@orange.fr

Émilie LOUIS BOUZID (**Agrégés**)

☎ 01 74 50 26 25

✉ louisbouzid.snalc@gmail.com

Aissam KROUNA (**P.L.P.**)

☎ 06 15 83 07 21

✉ snalc93@gmail.com

Alain ERDÉLY (**S1**)

☎ 06 73 74 86 19

✉ alain.erdely@ac-creteil.fr

Premier degré

Wael MAJRI

☎ 07 50 53 50 03

✉ snalc.creteil.pe@gmail.com

Contractuels 2d degré

Safia MEDINI

☎ 06 13 91 62 64

✉ medini.safia@gmail.com

A.E.S.H

Merveille CHASTEL

☎ 06 46 98 50 61

✉ snalc.creteil.aesh@gmail.com

A.E.D

Franck MOULS

☎ 06 42 23 12 63

✉ snalc.creteil.aed@gmail.com

MOIS DE LA PAYE	DATE DE VIREMENT
SEPTEMBRE	Lundi 28
OCTOBRE	Mercredi 28
NOVEMBRE	Jeudi 26
DÉCEMBRE	Mardi 22
JANVIER	Mercredi 27
FÉVRIER	Mercredi 24
MARS	Lundi 29
AVRIL	Mercredi 28
MAI	Jeudi 27
JUIN	Lundi 28

PASS ÉDUCATION EN LIGNE : NE VOUS FAITES PAS AVOIR !

Vous connaissez sans doute le *Pass éducation* qui vous permet de rentrer gratuitement dans plus de 160 musées et monuments.

Il est délivré gratuitement sur demande auprès de votre établissement. Tous les personnels de l'Éducation nationale peuvent en bénéficier.

Sur le site du ministère de l'Éducation nationale, il est bien précisé que « les seules modalités d'attribution et de distribution du *Pass éducation* autorisées par le ministère sont celles décrites sur le site du ministère. Aucune entreprise ni association n'est habilitée à le délivrer sous aucune forme que ce soit. Toute autre forme de *Pass Éducation*, notamment *E-pass*, est invalide au regard du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. »

Seuls les directeurs d'école, les chefs d'établissement (pour les personnels des écoles, collèges et lycées publics et privés sous contrat) et les services des secrétariats

général (pour les personnels administratifs, sociaux et de santé), sont habilités à les délivrer. En d'autres termes, il faut nécessairement le demander à son établissement.

Si vous avez rempli une demande de *E-pass* en ligne, vous transmettez vos informations personnelles à des organismes qui peuvent exploiter vos données.

Alors, ne vous faites pas avoir. La petite carte de couleur bleue, est la seule reconnue. Et si le secrétariat de votre établissement refuse de vous délivrer la carte prétextant que vous pouvez effectuer la demande en ligne, n'hésitez pas à lui transmettre le lien du ministère qui prouve le contraire :

<https://www.education.gouv.fr/pass-education-gratuite-des-musees-et-monuments-nationaux-12143>

Damienne VATIN, Trésorière académique



CONTRACTUELS : SITUATIONS SOUS TENSION

La gestion des personnels contractuels reste un sujet sensible dans de nombreux établissements. **Entre renouvellements incertains, manque de transparence et décisions parfois mal expliquées, les collègues contractuels se retrouvent souvent dans des situations difficiles.**

Les fins de contrat ou non-renouvellements sont encore trop fréquemment vécus comme des décisions brutales, sans véritable explication ni accompagnement.

Pourtant, derrière chaque dossier, il y a des parcours professionnels, des engagements dans les établissements, une stabilité indispensable pour les équipes pédagogiques et les élèves et surtout des mères et des pères de familles.

Concernant les collègues en CDI, la circulaire ne prévoit pas d'avis formel des chefs d'établissement, ces agents disposant déjà d'une expérience significative et ayant fait leurs preuves.

Cependant, des difficultés apparaissent dans la pratique. Certains chefs d'établissement contournent le dispositif en

contactant directement les services du rectorat pour demander qu'un agent ne soit pas maintenu dans leur établissement, sans avis officiel, ni information transmise à l'agent concerné.

Cette absence de transparence pose un véritable problème de respect du contradictoire et de lisibilité des décisions prises. Ce point a été soulevé par le SNALC lors de l'audience du 11 mars avec Monsieur le Recteur.

Dans ce contexte, il est indispensable de renforcer les garanties pour les agents contractuels, qu'ils soient en CDD ou en CDI. La transparence des décisions, l'information des personnels et le respect des procédures doivent devenir des principes effectifs et non théoriques.

Les interventions du **SNALC** dans le cadre du dialogue social sont plus que jamais des leviers essentiels pour faire évoluer ces pratiques et défendre les collègues.

Safia MEDINI, Éluë à la CCP Contractuels



CAPA VALEUR PROFESSIONNELLE 2026 : 2D DEGRÉ

La CAPA de révision de l'appréciation finale de la valeur professionnelle concerne les avis donnés par le recteur en septembre 2025 sur la base des rendez-vous de carrière de l'année scolaire 2024-2025. Elle s'est tenue cette année le 7 avril 2026 en présence de M. le Recteur.

Rappelons qu'après un rendez-vous de carrière, l'intéressé peut dans un premier temps dialoguer avec les évaluateurs (inspecteur et chef d'établissement). Ensuite, lorsque l'avis du recteur lui est communiqué, il peut le contester, d'abord en formulant un recours gracieux, puis, en cas de réponse défavorable, en faisant un recours qui est statutairement étudié en CAPA.

L'année scolaire 2024-2025 a vu se tenir 2 316 rendez-vous de carrière. 90 d'entre eux ont fait l'objet d'un recours. Voici les statistiques fournies par l'administration, et les résultats à l'issue de la CAPA :

Corps	Nombre de RDV en 2024-25	Nombre de recours gracieux	Nombre recours gracieux favorables	Nombre de recours en CAPA	Nombre de recours CAPA favorables
Agrégés	420	18	8	4	3
Certifiés	1 301	49	23	10	3
CPE	69	2	1	0	0
PEPS	133	11	5	3	3
PLP	351	9	4	2	2
PSYEN	42	1	0	0	0

Le bilan est, comme chaque année, positif car le nombre de modifications à la hausse est significatif : 11 avis relevés pour 19 dossiers de contestation présentés.

Olivier DURAND et Aissam KROUNA, commissaires paritaires

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES : MODE D'EMPLOI

Le SNALC, en forte progression depuis les dernières élections de 2022, et porté par la confiance et le soutien de ses adhérents et sympathisants de plus en plus nombreux, sera candidat dans la plupart des scrutins.

Notez dès aujourd'hui les échéances suivantes dans votre agenda ! **Nous comptons sur vous :**

- Chaque voix assurera les moyens de vous représenter.
- Chaque voix rendra le SNALC plus fort pour défendre vos intérêts.
- Chaque voix pèsera dans le combat du SNALC pour un meilleur traitement.



LE CALENDRIER

Dès le 5 OCTOBRE

Activez votre espace électeur à partir du courriel pro.

Dès le 10 OCTOBRE

Mise à disposition sur le compte ENSAP du code de vote personnel.

Dès le 3 décembre

Et jusqu'au 10 décembre 17 h 00.

Avec votre **courriel pro**

+ le **mot de passe**

+ le **code de vote**

Votez SNALC !



Élections professionnelles
du 3 au 10 décembre 2026

MÉMO ÉLECTEUR

Pour accéder à l'espace électeur :

IDENTIFIANT
adresse pro :

MOT DE PASSE électeur
créé en activant l'espace électeur :

Pour voter depuis l'espace électeur :

CODE DE VOTE
récupéré sur l'ENSAP :

snalc

Assistance
SNALC élections
<https://t.ly/PFcbR>



À la moindre difficulté, n'hésitez pas à nous contacter :
toutes nos coordonnées sont en page 2.